

# **Capital régional et coopératif Desjardins**

États financiers individuels intermédiaires  
**30 juin 2015**  
(en milliers de dollars canadiens)



Le 19 août 2015

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins**

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints (les « états financiers ») de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent les bilans au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014, les états du résultat global, des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2015 et 2014, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4  
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*(signée)* PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Bilans individuels

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires et l'actif net par action ordinaire)

	Note	Au 30 juin 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
<b>Actif</b>			
Investissements à impact économique québécois	7	737 351	710 923
Autres investissements	8	816 858	769 545
Impôts sur le bénéfice	18	22 646	17 399
Comptes débiteurs	10	55 385	30 232
Encaisse	11	13 901	9 174
		<u>1 646 141</u>	<u>1 537 273</u>
<b>Passif</b>			
Billets à payer et passifs financiers	12	22 718	22 148
Comptes créditeurs	13	30 360	8 746
Impôts sur le bénéfice	18	413	3 917
		<u>53 491</u>	<u>34 811</u>
<b>Actif net</b>	15	<u>1 592 650</u>	<u>1 502 462</u>
<b>Nombre d'actions ordinaires en circulation</b>		<u>130 540 525</u>	<u>124 664 633</u>
<b>Actif net par action ordinaire</b>		12,20	12,05

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Jacques Plante \_\_\_\_\_, administrateur

(signé) Chantal Bélanger \_\_\_\_\_, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## États individuels du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et le bénéfice net par action ordinaire)

	Note	2015 \$	2014 \$
<b>Produits</b>			
Intérêts	7	15 403	18 811
Dividendes		6 291	3 618
Frais d'administration		569	216
		<u>22 263</u>	<u>22 645</u>
<b>Gains (pertes) sur investissements</b>			
Réalisés		39 003	1 663
Non réalisés		(23 024)	26 182
		<u>15 979</u>	<u>27 845</u>
<b>Total des produits et des gains (pertes) sur investissements</b>		<u>38 242</u>	<u>50 490</u>
<b>Charges</b>			
Frais de gestion		12 447	12 210
Autres frais d'exploitation	17	1 004	1 594
Services aux actionnaires	17	1 017	1 018
		<u>14 468</u>	<u>14 822</u>
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<u>23 774</u>	<u>35 668</u>
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	18	<u>2 984</u>	<u>3 267</u>
<b>Bénéfice net de la période</b>		<u>20 790</u>	<u>32 401</u>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>		<u>124 016 238</u>	<u>123 762 598</u>
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b>		<u>0,17</u>	<u>0,26</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions (note 15)		Bénéfices non répartis \$	Actif net \$
	Nombre	\$		
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	124 664 633	1 278 650	223 812	1 502 462
<b>Bénéfice net de la période</b>	-	-	20 790	20 790
<b>Opérations sur le capital-actions<sup>(1)</sup></b>				
Émission d'actions ordinaires	10 888 546	131 207	-	131 207
Frais d'émission, nets des impôts de 1 006 \$	-	(1 516)	-	(1 516)
Rachat d'actions ordinaires	(5 012 654)	(50 121)	(10 172)	(60 293)
<b>Solde au 30 juin 2015</b>	<b>130 540 525</b>	<b>1 358 220</b>	<b>234 430</b>	<b>1 592 650</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	126 164 932	1 285 213	185 363	1 470 576
<b>Bénéfice net de la période</b>	-	-	32 401	32 401
<b>Opérations sur le capital-actions<sup>(1)</sup></b>				
Rachat d'actions ordinaires	( 3 732 564)	(37 980)	(5 367)	(43 347)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>122 432 368</b>	<b>1 247 233</b>	<b>212 397</b>	<b>1 459 630</b>

<sup>(1)</sup> Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2015 \$	2014 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Bénéfice net de la période	20 790	32 401
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Pertes (gains) sur investissements	(15 979)	(27 845)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements	1 082	1 209
Impôts différés	565	(6)
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(712)	(1 279)
Variation des actifs et des passifs opérationnels :		
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	(4 974)	(2 153)
Comptes débiteurs	804	(780)
Impôts sur le bénéfice à payer	(3 336)	-
Comptes créditeurs	(991)	334
Acquisition d'investissements à impact économique québécois	(81 793)	(52 888)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	65 160	40 540
Acquisition d'autres investissements	(645 154)	(287 238)
Produit de la cession d'autres investissements	569 165	344 362
	<u>(95 373)</u>	<u>46 657</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires	131 207	-
Rachat d'actions ordinaires	(60 293)	(43 347)
	<u>70 914</u>	<u>(43 347)</u>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<u>(24 459)</u>	<u>3 310</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<u>52 548</u>	<u>20 284</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<u>28 089</u>	<u>23 594</u>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts reçus	15 819	18 516
Dividendes reçus	6 279	3 738
Impôts sur le bénéfice payés	10 729	5 426

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 1 Loi constitutive, administration et investissements

### Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1<sup>er</sup> juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. La Société a comme place d'affaires le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

### Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par la présidente du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- Le directeur général de la Société.

### Investissements

La Société peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$.

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à quinze ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

À la fin de chaque exercice, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen ajusté de la Société pour l'exercice précédent, et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. La Société peut être tenue de verser des pénalités si ces règles ne sont pas respectées. Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucune somme

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

n'était exigible en vertu de ces règles. À la suite du budget provincial de mars 2015, à partir de 2016, il y aura des changements apportés aux règles d'admissibilité tel qu'expliqué dans le rapport de gestion à la page 14.

Peuvent également être considérés dans les calculs des investissements admissibles des investissements effectués par la Société à titre autre que de premier acquéreur pour l'acquisition de titres émis par une entité admissible. Pour les investissements effectués avant le 10 novembre 2007, ces investissements ne devaient pas représenter plus du tiers de l'ensemble des investissements effectués par la Société à titre de premier acquéreur dans cette entité. Pour les investissements effectués à partir du 10 novembre 2007, cette restriction est abolie, mais la Société ne peut avoir investi plus de 20 % de son actif net à la fin de l'exercice précédent à titre autre que de premier acquéreur pour que ces investissements soient admissibles.

## 2 Mode de présentation

### Déclaration de conformité

La Société a établi ses états financiers individuels intermédiaires (les « états financiers ») conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 19 août 2015.

### Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les instruments financiers classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, ainsi que les impôts qui sont évalués au coût amorti et au coût.

### Entité d'investissement

La Société compte plusieurs actionnaires qui lui sont non liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans la Société sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*.

La Société a conclu qu'elle constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car elle obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

### **Instruments financiers**

La Société comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention de la Société au moment de leur acquisition et leur émission. Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements, les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois ainsi que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur. De plus, les informations sur le portefeuille sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants de la Société.

L'encaisse ainsi que les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

### **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

#### *Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés*

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

#### *Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés*

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de la Société. La méthode d'évaluation employée pour un instrument

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

## *Prêts et avances, actions non participantes*

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par la Société en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'elle exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

## *Actions participantes*

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

## *Caution*

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par la Société relativement à une caution qu'elle a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation sont utilisées afin d'estimer le montant de passif à constater.

## *Billets à payer et passifs financiers*

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, correspondant à la somme que la Société aurait à verser en vertu

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets et passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

## *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passifs et sont inscrits à leur juste valeur établie selon le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances à la date de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts ». En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de la Société a pris la décision de ne plus recourir à des titres vendus à découvert depuis le 22 décembre 2014.

## *Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat*

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites aux bilans au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de la Société a pris la décision de ne plus recourir à des titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de convention de rachat depuis le 22 décembre 2014.

## *Montants à recevoir sur les cessions des investissements à impact économique québécois*

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions des investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

## **Capital-actions**

Les actions de la Société sont rachetables au gré de l'actionnaire, sujet à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de la Société en cas de liquidation de celle-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de la Société;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour la Société de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à la Société; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de la Société;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de la Société sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôts, sont inclus dans les états des variations de l'actif net.

## Constatation des produits

### *Intérêts et dividendes*

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts ».

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

### *Frais d'administration*

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

### *Gains et pertes*

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées être un ajustement au produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par la Société en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de la Société, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états du résultat global à la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion de devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états du résultat global. La Société a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devise étrangère. La Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

## Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Elle est également assujettie aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, la Société peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. La Société se considère en substance exemptée des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôt différé relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

## Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4 Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la Société exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La Société estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que la Société porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de la Société afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. La Société considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, la Société a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuille, formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, surveille le risque opérationnel lié à la non-conformité à la méthodologie d'évaluation de portefeuilles et fait rapport semestriellement au conseil d'administration. Plus précisément, son rôle consiste à passer en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires.

## 5 Normes comptables publiées mais non encore adoptées

Les normes comptables applicables par la Société qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 30 juin 2015 sont présentées ci-après.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## **IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients***

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **IFRS 9, *Instruments financiers***

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 6 Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de la Société sont discutés en détail dans les sections auditées « Risques de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de la Société aux pages 11 à 13 et font partie intégrante des états financiers audités.

## 7 Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse [capitalregional.com](http://capitalregional.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2015		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	263 651	1 894	265 545
Actions privilégiées	137 223	5 923	143 146
Parts de fonds	192 169	16 126	208 295
Prêts et avances	120 956	(3 991)	116 965
Garantis			
Prêts et avances	4 144	(744)	3 400
	<u>718 143</u>	<u>19 208</u>	<u>737 351</u>
	Au 31 décembre 2014		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	227 529	26 302	253 831
Actions privilégiées	137 712	3 818	141 530
Parts de fonds	188 864	10 548	199 412
Prêts et avances	116 999	(4 502)	112 497
Garantis			
Prêts et avances	4 251	(598)	3 653
	<u>675 355</u>	<u>35 568</u>	<u>710 923</u>

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur de 32,7 M\$ (58,2 M\$ au 31 décembre 2014).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 10,9 % (10,9 % au 31 décembre 2014). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 7,2 M\$ (10,0 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014). La quasi-totalité de la variation de la juste valeur des prêts et avances est imputable aux changements du risque de crédit.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 3,5 années (4,0 années au 31 décembre 2014) et la juste valeur de la portion venant à échéance dans moins d'un an est de 17,5 M\$ (11,8 M\$ au 31 décembre 2014).

### Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2015				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés <sup>(1)</sup> \$	Engagement total \$
Manufacturier	293 907	47 158	341 065	3 462	344 527
Services	205 138	(20 411)	184 727	10 500	195 227
Innovations technologiques	26 929	(23 665)	3 264	-	3 264
Fonds	192 169	16 126	208 295	130 783	339 078
<b>Total</b>	<b>718 143</b>	<b>19 208</b>	<b>737 351</b>	<b>144 745</b>	<b>882 096</b>

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2014				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés <sup>(1)</sup> \$	Engagement total \$
Manufacturier	268 718	41 551	310 269	3 216	313 485
Services	183 510	(10 484)	173 026	39 941	212 967
Innovations technologiques	34 264	(6 048)	28 216	-	28 216
Fonds	188 863	10 549	199 412	150 607	350 019
<b>Total</b>	<b>675 355</b>	<b>35 568</b>	<b>710 923</b>	<b>193 764</b>	<b>904 687</b>

<sup>(1)</sup> Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2015 (6 mois) \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 et après \$	Total \$
33 955	50 778	16 133	8 948	34 931	144 745

## Investissements dans les filiales et dans les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la Société a déterminé qu'elle détient le contrôle (filiales) ou qu'elle exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 30 juin 2015		Au 31 décembre 2014	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
<b>Filiales</b>				
Entreprises partenaires	11	207 933	10	165 582
<b>Entités associées</b>				
Entreprises partenaires	16	132 341	16	127 610
Fonds	7	182 605	7	173 785

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays d'incorporation est le Canada. Au 30 juin 2015, une entité associée est devenue une filiale suite à l'augmentation des titres de participation. De plus, la Société a investi dans une nouvelle entité associée.

Les participations dans le capital-actions de ces entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par la Société dans chacune de ces entreprises partenaires est à 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 15 % à 49 % pour les entités associées. À l'exception d'une filiale (une au 31 décembre 2014;) et d'une entité associée (une au 31 décembre 2014), les droits de vote pour ces entreprises partenaires sont équivalents à la proportion des intérêts détenus.

La Société a investi en tant que commanditaire dans certains fonds sur lesquels elle exerce une influence notable. Les participations sont constituées de parts et le pourcentage de détention varie entre 20 % et 90,9 % (20 % et 90,9 % au 31 décembre 2014).

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 8 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* non audité est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse [capitalregional.com](http://capitalregional.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

			Au 30 juin 2015
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	333 497	3 283	336 780
Provinciales, municipales ou garanties	137 158	4 358	141 516
Institutions financières	150 395	3 314	153 709
Sociétés	60 992	1 567	62 559
	682 042	12 522	694 564
Actions privilégiées	81 965	(5 677)	76 288
Instruments de marché monétaire <sup>(1)</sup>	43 703	-	43 703
Fonds immobilier	2 936	84	3 020
Contrats de change <sup>(2)</sup>	-	(717)	(717)
<b>Total</b>	<b>810 646</b>	<b>6 212</b>	<b>816 858</b>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Répartition des obligations par échéance

				Au 30 juin 2015
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	12 871	368 518	300 653	682 042
Valeur nominale	12 750	362 516	286 802	662 068
Juste valeur	12 881	374 863	306 820	694 564
Taux moyen nominal <sup>(3)</sup>	3,25 %	2,58 %	3,16 %	2,84 %
Taux moyen effectif	1,73 %	2,02 %	2,39 %	2,18 %

				Au 31 décembre 2014
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	
Obligations				
Fédérales ou garanties	266 507	2 814	269 321	
Provinciales, municipales ou garanties	171 456	5 313	176 769	
Institutions financières	146 086	3 882	149 968	
Sociétés	50 325	1 690	52 015	
	634 374	13 699	648 073	
Actions privilégiées	72 948	(859)	72 089	
Instruments de marché monétaire <sup>(1)</sup>	46 361	-	46 361	
Fonds immobilier	2 977	9	2 986	
Contrats de change <sup>(2)</sup>	-	36	36	
Total	756 660	12 885	769 545	

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Répartition des obligations par échéance

				Au 31 décembre 2014
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	31 881	422 342	180 151	634 374
Valeur nominale	31 806	416 776	173 562	622 144
Juste valeur	31 898	429 486	186 689	648 073
Taux moyen nominal <sup>(3)</sup>	1,59 %	2,78 %	3,59 %	2,94 %
Taux moyen effectif	1,28 %	2,35 %	2,94 %	2,47 %

<sup>(1)</sup> Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an. Au 30 juin 2015, la totalité des instruments de marché monétaire a une échéance au moment de leur acquisition entre 1 et 12 mois (entre 1 et 12 mois au 31 décembre 2014).

<sup>(2)</sup> Les contrats de change pour vendre un notionnel de 45,7 M\$ US ont une échéance de 3 mois (70,5 M\$ US au 31 décembre 2014).

<sup>(3)</sup> La quasi-totalité des obligations porte intérêt à taux fixe.

## Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus dans les fonds immobiliers et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. L'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2015 (6 mois) \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 et après \$	Total \$
16 750	20 250	-	-	-	37 000

## 9 Juste valeur des instruments financiers

### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

La Société a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

				Au 30 juin 2015
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers</b>				
Investissements à impact économique québécois	710	-	736 641	737 351
Autres investissements	534 701	279 137	3 020	816 858
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	30 784	30 784
Total des actifs financiers	535 411	279 137	770 445	1 584 993
<b>Passifs financiers</b>				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	22 718	22 718

				Au 31 décembre 2014
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers</b>				
Investissements à impact économique québécois	894	-	710 029	710 923
Autres investissements	500 269	266 290	2 986	769 545
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	22 134	22 134
Total des actifs financiers	501 163	266 290	735 149	1 502 602
<b>Passifs financiers</b>				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	22 148	22 148

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux durant la période terminée le 30 juin 2015 et durant l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
<b>Juste valeur au 31 décembre 2014</b>	710 029	2 986	22 134	(22 148)
Gains (pertes) réalisés	34 092	-	4 193	-
Gains (pertes) non réalisés	(16 176)	75	-	(570)
Acquisitions/émission	82 506	108	5 073	-
Cessions/remboursements	(73 810)	(149)	(616)	-
<b>Juste valeur au 30 juin 2015</b>	<b>736 641</b>	<b>3 020</b>	<b>30 784</b>	<b>(22 718)</b>
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 30 juin 2015	9 806	75	-	(570)

  

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	732 372	-	15 234	(15 000)
Gains (pertes) réalisés	(3 263)	-	356	(121)
Gains (pertes) non réalisés	19 117	-	-	(1 321)
Acquisitions/émission	54 167	-	-	-
Cessions/remboursements	(41 220)	-	(157)	1 077
<b>Juste valeur au 30 juin 2014</b>	<b>761 173</b>	<b>-</b>	<b>15 433</b>	<b>(15 365)</b>
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 30 juin 2014	16 852	-	-	(1 448)

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

				Au 30 juin 2015
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>Investissements à impact économique québécois</b>				
Prêts et avances	50 670	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % à 26,6 % (11,2 %)
Actions non participantes	95 392	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,2 % à 30,0 % (5,8 %)
Actions participantes majoritaires	165 352	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	8,7 % à 12,3 % (10,0 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	7,6 % à 22,3 % (11,7 %)
	41 905	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	684	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Actions participantes minoritaires	123 085	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	8,0 % à 16,3 % (9,8 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	1,3 % à 21,9 % (12,6 %)
	33 090	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	18 105	Actif net redressé	Actif net de l'entité	-(2)
	63	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
	<u>208 295</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
	<u>736 641</u>			
<b>Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois</b>				
	30 784	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,5 % à 12,0 % (5,9 %)
<b>Billets à payer et passifs financiers</b>				
	(22 718)	Diverses	-	-

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 31 décembre 2014
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>Investissements à impact économique québécois</b>				
Prêts et avances	58 181	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,9 % à 26,1 % (11,9 %)
Actions non participantes	95 180	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,5 % à 30,0 % (7,0 %)
Actions participantes majoritaires	159 155	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	9,1 % à 12,5 % (10,3 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	7,5 % à 23,1 % (12,2 %)
	-	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	6 427	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Actions participantes minoritaires	124 802	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	7,8 % à 16,7 % (9,8 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	1,3 % à 20,1 % (13,3 %)
	40 481	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	25 708	Actif net redressé	Actif net de l'entité	_ <sup>(2)</sup>
	683	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Parts de fonds	<u>199 412</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	_ <sup>(2)</sup>
	<u>710 029</u>			
<b>Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois</b>				
	22 134	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,9 % à 14,0 % (7,4 %)
<b>Billets à payer et passifs financiers</b>				
	(22 148)	Diverses	-	-

<sup>(1)</sup> En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage des ventes.

<sup>(2)</sup> En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

<sup>(3)</sup> Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Sensibilité de la juste valeur aux données non observables*

Bien que la Société considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

### *Prêts et avances, actions non participantes - Actualisation des flux monétaires*

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. La Société juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

### *Actions participantes - Capitalisation des flux monétaires*

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, la Société détermine un intervalle de justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de la Société est de l'ordre de :

	<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>Au 31 décembre 2014</b>
Actions participantes majoritaires	+/- 0,4 %	+/- 0,6 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,4 %

La Société est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de la Société.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Actions participantes - Transactions récentes et offres d'achat*

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. La Société doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Elle peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. La Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## *Parts de fonds - Actif net redressé*

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou cessions de parts que la Société a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, la Société doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. La Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## *Autres techniques d'évaluation*

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, la Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## 10 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	7 294	8 098
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	30 784	22 134
Montants à recevoir sur les cessions d'autres investissements	17 307	-
	<hr/> 55 385	<hr/> 30 232

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 25,2 M\$ (20,3 M\$ au 31 décembre 2014).

## 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Encaisse	13 901	9 174
Instruments de marché monétaire	14 188	43 374
	<hr/> 28 089	<hr/> 52 548

## 12 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, la Société a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, des investissements à impact économique québécois d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par la Société lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté selon le montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion pris en charge par la Société relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Les billets à payer avaient une échéance initiale de trois ans et sont prolongés jusqu'au 31 mai 2017.

Les passifs financiers sont des montants que la Société aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 30 juin 2015, des billets à payer et passifs financiers d'une juste valeur de 17,9 M\$ étaient liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (17,9 M\$ au 31 décembre 2014).

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 13 Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 264	3 220
Montant à payer sur les acquisitions d'autres investissements	23 415	3 397
Autres	2 681	2 129
	<hr/>	<hr/>
	30 360	8 746
	<hr/>	<hr/>

## 14 Marge de crédit

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 M\$ auprès de la Caisse centrale Desjardins. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit. De plus, cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours du premier semestre de 2015 ni au cours de l'exercice 2014.

## 15 Capital-actions

### Autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

La Loi prévoit qu'à compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle la Société aura atteint, pour la première fois, une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, la Société pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé des montants de 150 M\$ et de celui correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'action qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par la Société au cours de la période de capitalisation précédente.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Un impôt spécial est payable par la Société en cas de non-respect de ces limites et des mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'en assurer le respect.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 28 février 2014, la Société a atteint son plafond de capitalisation. Malgré les dispositions de sa loi constitutive concernant la capitalisation de la Société, le ministre des Finances du Québec, dans son Discours du budget prononcé le 4 juin 2014, a autorisé exceptionnellement la Société à recueillir 150 M\$ pour l'émission 2015. Du même coup, le taux du crédit d'impôt provincial octroyé pour l'acquisition d'actions a été fixé à 45 %.

Afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires possible d'acquérir des actions de la Société, le montant maximum alloué par investisseur pour chacune des émissions 2014 et 2015 a été fixé à 3 000 \$.

La Société est tenue de payer des frais d'émission d'actions. Pour le semestre terminé le 30 juin 2015, les frais d'émission d'actions s'élèvent à 1,5 M\$ (0,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2014), déduction faite des impôts, et sont présentés en diminution du capital-actions.

### Émis

L'actif net de la Société au 30 juin 2015 s'élève à 1 592,7 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Prix d'émission \$	Solde * M\$	Rachat possible à compter de
2001	10,00	27,9	2008
2002	10,00	77,8	2009
2003	10,12 et 10,24	39,0	2010
2004	10,25	48,4	2011
2005	10,25	53,6	2012
2006	10,37 et 10,21	52,4	2013
2007	10,21 et 9,92	75,7	2014
2008	9,89 9,83 et 9,54	141,0	2015
2009	9,54 9,62 et 9,73	187,8	2016
2010	9,73 et 9,80	185,1	2017
2011	9,91 et 10,02	182,9	2018
2012	11,02	165,1	2019
2013	11,47	158,9	2020
2014	11,92	64,3	2021
2015	12,05	132,8	2022
Actif net		1 592,7	

\* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2015.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- À la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- À la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- À la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de souscription;
- À la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers audités.

## Crédit d'impôt

L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, qui est établi comme suit :

- Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %;
- Pour les achats du 10 novembre 2007 au 28 février 2014 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 : crédit d'impôt de 45 %.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

## 16 Information concernant le capital

L'objectif de la Société dans la gestion du capital est la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de la Société est composé de l'actif net.

La Société n'est pas assujettie à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 15.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

## 17 Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2015	2014
	\$	\$
<b>Autres frais d'exploitation</b>		
Honoraires d'audit	99	101
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	325	274
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	54	53
Frais informatiques	350	637
Autres charges	176	529
	<hr/>	<hr/>
	1 004	1 594
	<hr/>	<hr/>
<b>Services aux actionnaires</b>		
Frais de fiduciaire	822	722
Communication de l'information aux actionnaires	134	162
Autres charges	61	134
	<hr/>	<hr/>
	1 017	1 018
	<hr/>	<hr/>

## 18 Impôt sur le bénéfice

### Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin			
	2015		2014	
	Etat du résultat global \$	Etat des variations de l'actif net \$	Etat du résultat global \$	Etat des variations de l'actif net \$
Exigibles	2 419	(273)	3 273	(125)
Différés	565	(733)	(6)	125
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2 984	(1 006)	3 267	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2015 \$	2014 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,9 %	9 486	14 232
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisées et non réalisées sur investissements	(3 982)	(9 816)
Dividendes non imposables	(2 510)	(1 444)
Autres	(10)	295
	<u>2 984</u>	<u>3 267</u>

## Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
<b>Actif</b>		
Impôts en main remboursables	13 884	17 399
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	8 762	-
	<u>22 646</u>	<u>17 399</u>
<b>Passif</b>		
Impôts différés – frais d'émission	(1 851)	(1 118)
Impôts différés – autres	2 264	1 699
Impôts sur le bénéfice à payer	-	3 336
	<u>413</u>	<u>3 917</u>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 19 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Société comprennent Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), son gestionnaire qui est une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. La Société est donc indirectement liée au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de la Société.

- La Société a retenu les services de DCR et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion d'une durée de cinq ans est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle prévoit la facturation de frais distincts pour la contribution du réseau des caisses Desjardins dans la distribution des actions de la Société. La convention de gestion attribue à la Société certaines dépenses relatives à la gouvernance. Les honoraires de négociation sont gagnés par DCR et un crédit équivalent est appliqué en diminution des frais de gestion de la Société.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2015 à verser des frais de gestion équivalant à 2,02 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de la Société, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Ces frais feront l'objet d'une renégociation entre la Société et son gestionnaire pour l'année 2016. Un ajustement aux frais de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de la Société dans certains fonds.

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transfert des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de la Société, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention, qui venait à échéance le 30 juin 2015, a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2015, à l'exception de la tarification qui a été révisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui s'appliquera à tout renouvellement ou toute nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2019.
- La Société a consolidé la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée, d'année en année, à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.
- La Société a confié à la Caisse centrale Desjardins ses opérations bancaires reliées à ses activités quotidiennes.
- La Société a confié à Valeur mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- La Société a confié à Groupe Technologies Desjardins l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des investissements.

### Transactions entre les parties liées de la Société

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2015			Au 31 décembre 2014		
	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$
<b>Bilans</b>						
<b>Actif</b>						
Autres investissements	-	9 098	9 098	-	16 100	16 100
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	-	72	72	-	73	73
Encaisse	-	9 644	9 644	-	9 282	9 282
<b>Passif</b>						
Billets à payer et passifs financiers	-	19 764	19 764	-	19 773	19 773
Comptes créditeurs	2 631	465	3 096	1 034	405	2 384

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin			Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin		
	2015			2014		
	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$
<b>États du résultat global</b>						
<b>Produits</b>						
Intérêts	-	86	86	-	83	83
Gains (pertes) sur investissements	-	(4 464)	(4 464)	-	(1 298)	(1 298)
<b>Charges</b>						
Frais de gestion	12 447	-	12 447	12 210	-	12 210
Autres frais d'exploitation	-	679	679	-	842	842
Services aux actionnaires	-	822	822	-	722	722
<b>États des variations de l'actif net</b>						
Frais d'émission	-	2 490	2 490	-	-	-

<sup>(1)</sup> Les autres parties liées comprennent la Fédération des caisses Desjardins du Québec ainsi que ses filiales, soit Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins, Valeur Immobilière Desjardins, Desjardins Capital de risque, S.E.C., Groupe Technologies Desjardins et Fiducie Desjardins. Elles comprennent aussi le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Au 30 juin 2015

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 238 000 \$ (202 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014).